

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-neuf avril, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 13 avril 2021.*

**PRESENTS :**

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

**ABSENTS :**

- BERNU Sylvain donne pouvoir à M'BAREK Sébastien,
- GILLARD Nadine donne pouvoir à LE MOIGNE Christine.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** de SALLIER DUPIN Stéphane

**Délibération n°2021- 035**

Membres en exercice : 35 – Présents : 33 - Absents : 2 – Pouvoirs : 2

**SPORT**

**CANDIDATURE AU LABEL « TERRE DE JEUX 2024 »**

La France accueillera les jeux Olympiques en 2024. Afin d'impulser une dynamique collective autour de cet évènement, le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et sportif (COJO) a créé un label commun à tous les territoires « Terre de jeux 2024 ». Il est destiné à toutes les Communes, Intercommunalités, Départements et Régions, qui souhaitent s'engager dans l'aventure des jeux, quels que soient leur taille ou leurs moyens, et créer une dynamique pour développer la pratique des activités physiques et sportives de leurs habitants.

Son obtention engage la commune à développer des actions (ou à valoriser celles existantes) sur son territoire avec comme objectif de :

- Favoriser la découverte du sport et de ses valeurs,
- Soutenir l'éducation par le sport,
- Promouvoir la pratique sportive auprès des agents de la collectivité.

Ce label est l'opportunité pour la collectivité de renforcer sa dynamique de politique sportive et mener des actions collectives tout en créant des synergies entre différents acteurs (semaine des jeux olympiques pour les enfants, Sport Santé).

Devenir « Terre de jeux » permettra à Lamballe-Armor de :

- Bénéficier d'une identité visuelle et d'outils de communication (films, outils pédagogiques, guides pratiques), informations et évènements Paris 2024 pour s'associer aux jeux olympiques,

- Affirmer des valeurs de l'olympisme : respect, participation,
- Profiter de ce label pour valoriser le territoire, la collectivité et sa dynamique sportive,
- S'inscrire dans un réseau de collectivités et partager des pratiques territoriales en matière de politique sportive.

Les collectivités intéressées sont invitées à déposer leurs candidatures individuellement par voie numérique. Si une autre commune ou Lamballe Terre & Mer souhaite obtenir le label : une autre candidature est à déposer même si des actions pourront être co-portées.

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- ACCEPTE de candidater au label « Terre de Jeux 2024 »,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

Certifié envoyé à la Préfecture le	<b>26 AVR. 2021</b>
Affiché le	<b>26 AVR. 2021</b>

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le **26 AVR. 2021**

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor

